

Ébauche de recommandations pour le glossaire du Cadre de confiance pancanadien V1.0

Cette ébauche de recommandations a été préparée par le Comité d'experts du Cadre de confiance (TFEC) du [Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques](#) (CCIAN). Le TFEC est régi par les politiques du CCIAN en matière de contrôle. Les commentaires soumis par le public sont assujettis à l'[entente de contributeur du CCIAN](#).

Le CCIAN prévoit modifier et améliorer cette ébauche de recommandations en fonction des commentaires du public. Les commentaires ouverts ont pour but d'assurer la transparence de l'élaboration et la diversité d'un apport véritablement pancanadien. Les commentaires effectués pendant l'examen seront pris en considération en vue d'être incorporés dans la prochaine ébauche. Le CCIAN va regrouper les commentaires afin de montrer d'une façon transparente comment chacun a été traité.

Les prochaines versions du Cadre de confiance pancanadien vont étoffer, clarifier et peaufiner le contenu de ce document.

L'auditoire ciblé pour cette ébauche sont les décideurs qui peuvent ou non être des experts dans la technologie des domaines. En examinant cette ébauche, veuillez tenir compte de ce qui suit, et noter que les réponses à ces questions ne sont pas contraignantes et visent à améliorer le Cadre de confiance pancanadien.

1. D'une façon générale, les définitions contenues dans le glossaire du Cadre de confiance pancanadien correspondent-elles à ce que vous comprenez en lisant la documentation du Cadre de confiance pancanadien?
2. Y a-t-il d'autres termes utilisés dans la documentation du Cadre de confiance pancanadien qui vous suggéreriez d'ajouter ou de supprimer de ce glossaire?
3. Les définitions des termes sont-elles claires et non ambiguës?
4. Veuillez suggérer, pour les termes indiqués, des exemples et non-exemples pertinents tirés de votre domaine.

35 Table des matières

36	1	Portée et objectifs.....	3
37	1.1	Portée.....	3
38	1.2	Méthodologie	3
39	2	Glossaire du Cadre de confiance pancanadien	5
40	2.1	Termes convenus	5
41		Partie ayant autorité	7
42		Source autorisée.....	10
43		Critères de conformité	5
44		Consentement	5
45		Identité numérique	7
46		Écosystème de l'identité numérique	5
47		Représentation numérique	7
48		Entité	6
49		Preuve de l'identité	8
50		Identité essentielle	7
51		Identité	6
52		Renseignements et attributs identitaires	9
53		Fournisseur d'attributs identitaires	6
54		Fournisseur d'identité	6
55		Machine.....	7
56		Avis	9
57		Organisation	8
58		Personne.....	8
59		Participant	8
60		Renseignements personnels	10
61		Partie utilisatrice	8
62		Rôle.....	10
63		Sujet.....	10
64		Cadre de confiance.....	5
65		Processus de confiance	9
66		Utilisateur	11
67		Validation	11
68		Vérification	11
69	2.2	Termes en cours d'établissement.....	11
70		Authentifiant	11
71		Justificatif.....	12
72		Niveaux d'assurance.....	12
73	3	Références.....	13
74			
75			

76 1 Portée et objectifs

77 Le glossaire du Cadre de confiance pancanadien fournit des définitions et des exemples de
78 termes qui apparaissent dans la documentation sur le Cadre de confiance pancanadien du
79 CCIAN. Il a pour objectif de s'assurer que toutes les parties prenantes ont une compréhension
80 partagée et uniforme des termes utilisés dans le contexte du Cadre de confiance pancanadien.
81 Comme les termes et leur utilisation peuvent varier à l'échelle de l'industrie, il est recommandé
82 à quiconque veut avoir une bonne compréhension de base du Cadre de confiance pancanadien
83 de lire le glossaire.

84 Le glossaire du Cadre de confiance pancanadien contient ce qui suit :

- 85 1. Termes – Mots et expressions qui apparaissent souvent et qui sont utilisés dans un but
86 spécifique (c.-à-d. pas leur sens habituel en français) dans la documentation du Cadre
87 de confiance pancanadien
- 88 2. Définitions – Énoncé qui fournit la signification acceptée et précise du terme
89 correspondant dans le contexte du Cadre de confiance pancanadien
- 90 3. Exemples – Des exemples et non-exemples peuvent être inclus pour aider à clarifier le
91 sens recherché d'un terme
- 92 4. Synonymes – Termes ayant la même signification ou un sens similaire qui sont
93 employés dans d'autres communautés d'intérêts

94 Les termes en majuscules dans les définitions du glossaire font référence aux définitions des
95 termes en question dans le glossaire, qui peuvent varier de leur signification habituelle en
96 français.

97 1.1 Portée

98 Cette liste de termes faisant partie du glossaire du Cadre de confiance pancanadien a été
99 compilée et définie en fonction de leur utilisation dans le [modèle de Cadre de confiance](#)
100 [pancanadien](#) et des documents sur les composantes du Cadre de confiance pancanadien qui
101 en sont au stade d'« ébauche de recommandations ou de documents de travail ». Les travaux
102 antérieurs menés par le TFEC pour définir des termes et définitions clés ont servi de point de
103 départ pour les discussions et la feuille de travail de l'équipe chargée de concevoir le glossaire.
104 Des efforts ont été fournis pour maintenir le glossaire à l'essentiel : les termes utilisés au
105 quotidien selon le sens que leur donne le dictionnaire français (p. ex. parties prenantes) n'ont
106 pas été inclus; des termes ayant la même signification ou un sens similaire ont été réduits à une
107 seule rubrique avec des synonymes.

108 Les termes inclus dans la version actuelle du glossaire sont ceux utilisés dans toutes les
109 composantes du Cadre de confiance pancanadien. Les termes spécifiques à une composante
110 précise du Cadre de confiance pancanadien sont définis dans la section Termes et définitions
111 de la composante en question, et ils ne sont pas répétés dans le glossaire.

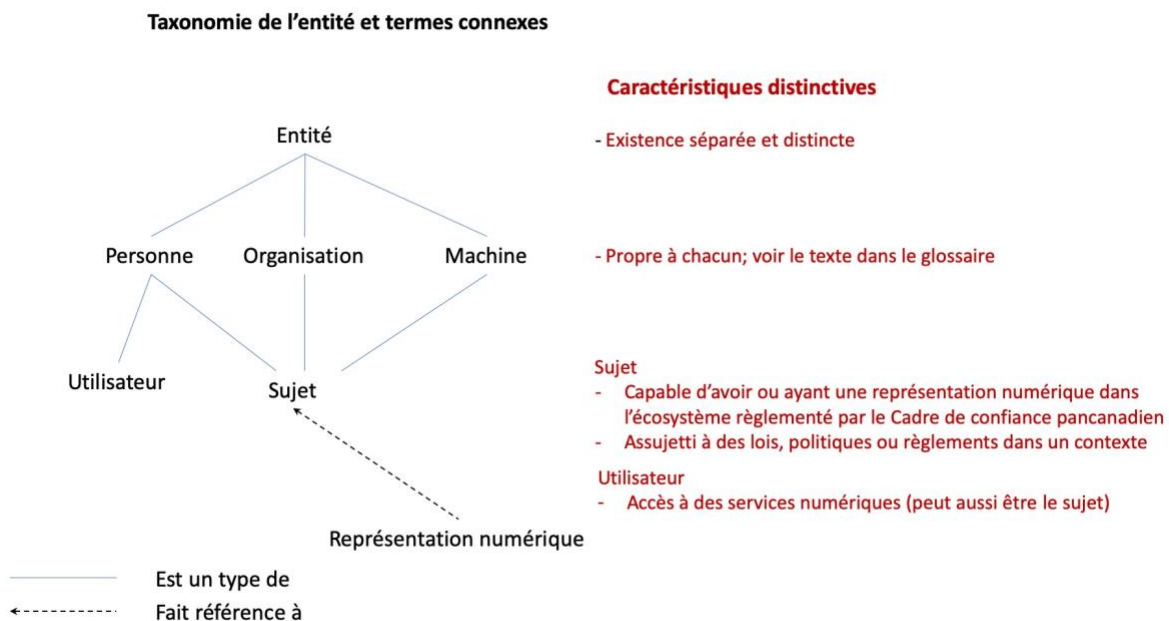
112 1.2 Méthodologie

113 Le glossaire du Cadre de confiance pancanadien est un document vivant qui va évoluer en
114 même temps que le modèle de Cadre de confiance pancanadien et ses composantes. Les
115 lignes directrices pour créer les définitions des termes du glossaire sont les suivantes :

- 116 1. La définition d'un terme devrait refléter la [méthodologie de cartographie de l'information](#)
117 pour définir les notions. La définition devrait indiquer clairement la catégorie plus vaste à
118 laquelle la notion appartient et les attributs ou caractéristiques essentiels de cette notion
119 qui la démarquent des autres;
- 120 2. La signification du terme devrait refléter son emploi actuel dans une recommandation ou
121 un document de travail de l'aperçu du modèle de Cadre de confiance pancanadien ou
122 un document d'une composante du Cadre de confiance pancanadien; et
- 123 3. Les normes et cadres d'identité numérique existants ont été consultés comme sources
124 des définitions, la préférence étant accordée aux sources canadiennes.

125 En raison des lignes directrices 1 et 2, la plupart des définitions existantes n'ont pas pu être
126 reprises textuellement, mais elles devraient être modifiées (p. ex., en remplaçant « personne »
127 par « sujet ») pour qu'elles soient considérées comme valides dans le contexte du Cadre de
128 confiance pancanadien.

129 Pour avoir un exemple d'application de la méthodologie, reportez-vous au diagramme de la
130 figure 1 qui illustre les types d'entités et les caractéristiques qui les distinguent.



131

132 Figure 1. Taxonomie de l'entité et termes connexes

133
134

135 2 Glossaire du Cadre de confiance

136 pancanadien

137 2.1 Termes convenus

138 Avis

139 Déclaration qui est formulée pour décrire l'obtention, l'utilisation, la divulgation et la rétention
140 des renseignements personnels, et informer un utilisateur.

- 141 • Exemples : utilisation de témoins dans un avis de site web
- 142 • Non-exemples : déclaration générique qui n'est pas conforme à la législation applicable
- 143 • Synonymes : formulaire de consentement; avis

144 Cadre de confiance

145 Ensemble officiel convenu de définitions, principes, critères de conformité, approche
146 d'évaluation, normes et spécifications pour assurer la fiabilité des processus qui créent, gèrent
147 et utilisent les renseignements liés à l'identité numérique.

- 148 • Exemples : Cadre de confiance pancanadien, Open Identity Exchange (OIX), cadre de
149 confiance numérique de la Nouvelle-Zélande
- 150 • Non-exemples : Cadre de confiance de l'aviation ou cadres de confiance des Nations
151 Unies axés sur la collaboration

152 Consentement

153 Permission, donnée par un utilisateur autorisé à le faire, de partager des renseignements
154 identitaires et/ou personnels sur un sujet selon les modalités définies dans un avis. Dans le
155 contexte du Cadre de confiance pancanadien, le consentement équivaut à un « consentement
156 intentionnel » tel que décrit par le [Commissariat à la vie privée du Canada](#).

- 157 • Exemples : le fait de cliquer sur OK pour consentir à l'utilisation de témoins
- 158 • Non-exemples: le fait de ne pas accepter de partager l'information
- 159 • Synonymes : consentement; consentement intentionnel

160 Critères de conformité

161 Exigences utilisées pour évaluer la confiance et la fiabilité d'un processus spécifique défini dans
162 le Cadre de confiance pancanadien.

- 163 • Exemples : robustesse d'une clé de chiffrement, vérification des données expirées dans
164 un document d'identité
- 165 • Non-exemples : exigences pour l'image de marque d'un site web

166 Écosystème de l'identité numérique

167 Système interconnecté pour l'échange et la vérification des renseignements sur l'identité
168 numérique, qui fait intervenir des organisations des secteurs public et privé qui se conforment à
169 un cadre de confiance commun pour la gestion et l'utilisation des identités numériques, et les
170 sujets de ces identités numériques.

- 171 • Exemples : écosystème canadien de l'identité numérique endossé par le CCIAN;
172 écosystème de l'identité numérique d'un autre pays; écosystème provincial consistant
173 en un fournisseur d'identité et plusieurs parties utilisatrices qui procurent un ensemble
174 de services pour les citoyens selon un cadre d'identité provincial commun
- 175 • Non-exemples : fournisseur d'identité comme tel; service numérique qui agit comme
176 partie utilisatrice et fournisseur d'identité comme tel, mais qui ne fait pas partie d'un
177 système ou cadre interconnecté plus vaste

178 **Entité**

179 Quelque chose qui a une existence séparée et distincte et qui peut être identifié dans un
180 contexte.

- 181 • Exemples : personne physique; chien de compagnie; électroménager intelligent comme
182 un réfrigérateur; automobile; passeport papier
- 183 • Non-exemples : faune (pas d'identifiant); service en ligne comme un moteur de
184 recherche

185 **Fournisseur d'attributs liés à l'identité**

186 Rôle consistant en des processus qui créent et gèrent des attributs liés à l'identité numérique.

- 187 • Exemples : municipalité qui confirme une adresse résidentielle; société de
188 télécommunications qui confirme un numéro de téléphone mobile; employeur qui
189 confirme un statut d'emploi
- 190 • Non-exemples : fil de réseau social
- 191 • Synonymes : fournisseur de justificatifs (W3C); fournisseur d'attributs

192 **Fournisseur d'identité**

193 Rôle consistant en des processus qui créent et gèrent des identités numériques.

- 194 • Exemples : gouvernement provincial; société de télécommunications; un registraire
195 d'entreprises peut remplir ce rôle
- 196 • Non-exemples : fournisseur d'infrastructures technologiques
- 197 • Synonymes : fournisseur de services d'identité; source autorisée; émetteurs d'identité

198 **Identité**

199 Renseignements physiques ou numériques sur un sujet qui l'identifient d'une façon unique dans
200 un contexte, et qui sont utilisés exclusivement par ce même sujet, ou par une personne
201 agissant pour le compte d'une organisation, pour accéder à des services en ligne avec
202 confiance et assurance.

- 203 • Exemples : permis de conduire; certificat de naissance; documents d'immigration; carte
204 d'assurance sociale
205 • Non-exemples : nom d'utilisateur et mot de passe partagés par un groupe; naissance(s)
206 non documentée(s)

207 **Identité contextuelle**

208 Preuve d'identité qui établit l'existence et les représentations numériques des entités dans un
209 contexte et à une fin spécifique.

- 210 • Exemples : compte de banque; dossier de santé; permis de conduire provincial;
211 passeport canadien; compte bancaire associé à une société de télécommunications;
212 dossier Better Business Bureau
213 • Non-exemples : carte de fidélisation d'une enseigne de café; carte de donneur de
214 sang; passeport factice; certificat de naissance imprimé valide; site web d'une entreprise
215 ayant cessé ses activités
216 • Synonymes : justificatif d'identité

217 **Identité essentielle**

218 Preuve de l'identité qui établit l'existence et représentation numérique d'entités réelles
219 reconnues par la loi, basées sur des événements essentiels factuels (p. ex., naissance,
220 immigration, incorporation). L'établissement et la maintenance de la preuve de l'identité
221 essentielle est du ressort exclusif du secteur public; en ce qui concerne spécifiquement les
222 personnes, il s'agit des bureaux de l'état civil des provinces et territoires, et d'Immigration,
223 Réfugiés et Citoyenneté Canada; pour les organisations, il s'agit des registraires des
224 entreprises provinciales et de Corporations Canada.

- 225 • Exemples : dossier de naissance provincial; dossier d'immigration fédéral; certificat
226 d'incorporation
227 • Non-exemples : permis de conduire; compte bancaire d'affaires

228 **Identité numérique**

229 Type de représentation numérique qui identifie d'une façon unique un sujet dans un contexte et
230 qui est utilisée exclusivement par ce même sujet, ou par une personne agissant pour le compte
231 d'une organisation, pour accéder à des services en ligne avec confiance et assurance.

- 232 • Exemples : contenu de la puce d'un passeport; puce de la carte de BC Services; dossier
233 d'une personne vérifiée dans un portefeuille numérique
234 • Non-exemples : photocopie d'un passeport; permis de conduire; certificats papier;
235 certificat d'incorporation imprimé
236 • Synonymes : identité numérique de confiance dossier d'identité

237 **Machine**

238 Logiciels et matériel pouvant agir comme des agents intelligents pour mener des transactions
239 d'une manière indépendante (c.-à-d., nécessitent une vérification de l'identité de la
240 machine). Les machines qui peuvent agir de façon autonome débordent actuellement de la

241 portée du Cadre de confiance pancanadien, mais elles pourraient être incluses dans des
242 versions futures.

- 243 • Exemples : réfrigérateur qui est relié à Internet pour commander du lait, le paie et
244 spécifie l'adresse de livraison; demande automatisée d'un courtier en bourse;
- 245 • Non-exemples : réfrigérateur prévenant son propriétaire qu'il a besoin de lait; perceuse à
246 colonne; grue; organisme vivant; demandes qui enregistrent certains renseignements de
247 cartes de crédit et renouvellent automatiquement une licence de logiciel

248 **Organisation**

249 Entité qui consiste en une personne ou un ensemble organisé de personnes ayant une vocation
250 particulière et dont l'existence est établie par un statut juridique.

- 251 • Exemples : entreprises (p. ex., entreprises individuelles, partenariats et sociétés);
252 associations et syndicats; organismes gouvernementaux; coopératives; œuvres de
253 bienfaisance enregistrées
- 254 • Non-exemples : œuvre de bienfaisance non enregistrée (p. ex., Gofundme); ligue de
255 sport communautaire (p. ex., ligue de volley-ball haute performance)

256 **Participant**

257 Organisation qui remplit un ou plusieurs rôles dans l'écosystème de l'identité numérique, et qui
258 accepte de se conformer aux paramètres du Cadre de confiance pancanadien.

- 259 • Exemples : fournisseur d'identité comme un gouvernement provincial ou un ministère de
260 l'Immigration; fournisseur de télécommunications; fournisseur de réseaux; entreprise
261 technologique qui exploite un site web et un service numérique
- 262 • Non-exemples : grand public; sujet dans l'écosystème; avocats de l'organisation;
263 participant éventuel ou passé (c.-à-d., ne participe pas activement); observateur, critique
264 ou chien de garde; commissaire à la protection de la vie privée; entreprise informatique
265 qui construit des produits de gestion de l'identité; Google en tant que fournisseur
266 d'identité qui ne suit pas le Cadre de confiance pancanadien.

267 **Partie ayant autorité**

268 Participant qui fournit une assurance quant à l'exactitude des renseignements sur l'identité ou la
269 preuve de l'identité aux parties utilisatrices.

- 270 • Exemples : banque; ministère de l'Immigration; programme de permis de conduire
271 gouvernemental; registre d'entreprises; société de télécommunications
- 272 • Non-exemples : fournisseur de réseau; fabricant d'appareils mobiles
- 273 • Synonymes: fournisseur d'identité (rôle); organisation divulgatrice (rôle dans l'avis et le
274 consentement); partie fournissant une assurance

275 **Partie utilisatrice**

276 Organisation ou personne qui consomme des renseignements liés à l'identité numérique créés
277 et gérés par des participants pour faire des transactions numériques avec des sujets.

- 278 • Exemples : banque à l'ouverture d'un nouveau compte pour un sujet; concessionnaire
279 automobile au moment de vérifier le crédit d'un acheteur; fournisseur de service qui a
280 besoin d'un certain niveau de vérification de l'identité
281 • Non-exemples : fournisseur de réseau; société de télécommunications fournissant une
282 connectivité mobile
283 • Synonymes : organisation requérante (rôle dans l'avis et le consentement);
284 consommateur d'identité numérique

285 **Personne**

286 Entité qui est une personne, un être humain en vie ou décédé.

- 287 • Exemples : résidents d'une juridiction (p. ex., pays, province); clients d'une entreprise
288 • Non-exemples : entité vivante qui n'est pas humaine; objet inanimé à l'exception d'un
289 être humain décédé; avatar d'un être humain

290 **Preuve d'identité**

291 Dossier d'information comprenant les renseignements et les attributs sur l'identité maintenus
292 par une source autorisée qui soutient l'intégrité et l'exactitude des affirmations d'un sujet quant
293 à son identité. Il y a deux catégories de preuves de l'identité : essentielle et contextuelle.

- 294 • Exemples (essentiel) : état civil provincial; dossier d'immigration fédéral; certificat
295 d'incorporation
296 • Exemples (contextuel) : compte bancaire; dossier de santé; permis de conduire
297 provincial; passeport canadien; compte bancaire d'affaires
298 • Non-exemples : permis de conduire factice
299 • Synonymes : preuve de l'identité

300 **Processus de confiance**

301 Ensemble d'activités commerciales ou techniques qui transforment une condition d'entrée en
302 condition de sortie, et qui est évalué selon les critères de conformité définis dans le Cadre de
303 confiance pancanadien.

- 304 • Exemples : vérification de l'identité, consentement en dossier
305 • Non-exemples : recette de soupe

306 **Renseignements et attributs liés à l'identité**

307 Propriétés à propos d'un sujet sous quelque forme que ce soit qui, prises séparément ou
308 combinées, peuvent être utilisées pour distinguer un sujet d'autres entités similaires dans un
309 contexte donné et décrivent le sujet tel que requis par le programme ou le service.

- 310 • Exemples : nom; âge; année de naissance; permission d'utiliser un véhicule; date
311 d'incorporation; revenu annuel; nombre d'employés
312 • Non-exemples : surnom; sexe; couleur d'une voiture
313 • Synonymes : justificatif d'identité

314 Renseignements personnels

315 Tout renseignement factuel ou subjectif, consigné ou non, concernant une personne identifiable
316 (Source : [Survole de la LPRPDE, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada –](#)
317 [Qu'entend-on par « renseignements personnels »?](#)). Remarque : La composante « Protection
318 de la vie privée » délimite plus avant les types de renseignements personnels spécifiques au
319 sujet et au service; pour les détails, voir l'aperçu de la composante « Protection de la vie
320 privée » du Cadre de confiance pancanadien.

- 321 • Exemples : nom; adresse de courriel; numéro de téléphone; adresse postale; date de
322 naissance; renseignements sur des comptes; pseudonymes spécifiques au service;
323 dossiers de transactions; preuves de transactions incluant le consentement
- 324 • Non-exemples : jeton de métro; marque de voiture

325 Représentation numérique

326 Ensemble de données électroniques qui fait référence ou est relié à un sujet. Dans le contexte
327 du Cadre de confiance pancanadien, il y a actuellement trois types de représentations
328 numériques : identités numériques, justificatifs et authentifiants.

- 329 • Exemples : signature vocale, code QR; session d'un utilisateur connecté qui a accès à
330 des données contenant le nom et la date de naissance de l'utilisateur; historique des
331 achats
- 332 • Non-exemples : carte de fidélisation sans piste magnétique ou élément de sécurité

333 Rôle

334 Ensemble de fonctions composées d'un ou de plusieurs processus de confiance définis comme
335 faisant partie du cadre de confiance commun de l'écosystème de l'identité numérique.

- 336 • Exemples : fournisseur d'identité; fournisseur de justificatifs; fournisseur de services
337 d'authentification; partie utilisatrice; fournisseur d'infrastructures; évaluateur; gouverneur
- 338 • Non-exemples : mère; promoteur de condos; utilisateur; sujet

339 Source autorisée

340 Ensemble ou registre de dossiers d'identité entretenus par une partie ayant autorité qui
341 respecte les critères de conformité du Cadre de confiance pancanadien pour établir la preuve
342 de l'identité.

- 343 • Exemples : registres de l'état civil; dossier de la personne vérifiée; registre d'entreprises;
344 dossier de compte bancaire
- 345 • Non-exemples : fil Facebook
- 346 • Synonymes : source de l'assurance

347 Sujet

348 Personne, organisation ou machine qui détient ou est en voie d'obtenir une représentation
349 numérique dans l'écosystème de l'identité numérique réglementé par le Cadre de confiance
350 pancanadien, et qui peut être assujéti aux lois, politiques et règlements d'un contexte.

- 351 • Exemples : personne ayant la citoyenneté canadienne; organisme de bienfaisance;
352 réfrigérateur intelligent qui peut commander de l'épicerie quand les réserves sont
353 basses; voiture autonome
- 354 • Non-exemples : personne née dans la nature sans documents d'identité; personne avec
355 uniquement un certificat de naissance physique (c.-à-d. pas encore d'identité
356 numérique); chien de compagnie; faune; service en ligne; passeport

357 Utilisateur

358 Personne représentant un sujet et qui accède intentionnellement à un service ou un programme
359 numérique.

- 360 • Exemples : visiteur de passage au Canada qui accède au site de tourisme du
361 gouvernement du Canada; résident canadien qui s'inscrit pour voter en ligne;
362 propriétaire d'une petite entreprise qui soumet son rapport annuel en ligne; fille qui a
363 soumet une déclaration d'impôt pour sa mère
- 364 • Non-exemples : aîné qui n'a pas accès à un ordinateur; chien ou chat de compagnie
365 assis sur le clavier de mon ordinateur; simple fait de lire un article sur un site web public

366 Validation

367 Processus qui confirme l'exactitude des renseignements sur l'identité numérique à propos d'un
368 sujet tels qu'établis par une partie ayant autorité.

- 369 • Exemples : processus de demande de permis de conduire qui confirme les
370 renseignements tels que présentés sur des documents physiques ou par le biais d'un
371 service de validation électronique
- 372 • Non-exemples : présentation d'une pièce d'identité indiquant l'âge pour entrer au cinéma

373 Vérification

374 Processus qui confirme que les renseignements sur l'identité numérique présentés sont reliés
375 au sujet qui les affirme.

- 376 • Exemples : fait de poser à une personne qui présente une identité des questions sur des
377 renseignements qu'elle seule devrait connaître (p. ex., questions sur l'historique du
378 crédit, secrets partagés, codes d'accès envoyés par la poste); processus de suivi
379 financier qui confirme que l'organisation fournit les services indiqués et que le
380 propriétaire figure chez le registraire approprié
- 381 • Non-exemples : le fait de taper une carte de crédit pour payer

382 2.2 Termes en cours d'établissement

383 Authentifiant

384 Renseignements ou caractéristiques biométriques relevant du contrôle d'un sujet et qui sont
385 spécifiques d'une chose que le sujet a, connaît, est ou fait.

- 386 • Exemples : clés de signature privées, mots de passe d'utilisateur, réponses à des
387 questions de sécurité ou visage d'une personne
- 388 • Non-exemples: numéro de compte bancaire, numéro de série, nom d'utilisateur

389 **Justificatif**

390 Type de représentation numérique qui décrit un ensemble d'attributs ou de propriétés d'un
391 sujet. Ces renseignements peuvent exister en soi (p. ex., comme justificatif qui ne contient pas
392 de renseignements personnels, seulement un identifiant unique) ou être reliés à des
393 renseignements personnels.

- 394 • Exemples : structure de données qui fait référence aux niveaux d'éducation (p. ex.,
395 diplôme universitaire en génie) et/ou âge d'un sujet
- 396 • Non-exemples : historique d'achats anonyme
- 397 • Synonymes : justificatif d'identité; justificatif W3C

398 **Niveaux d'assurance**

399 Mesure de la certitude qu'un sujet est la personne ou ce qu'il affirme être, ou qu'un sujet a
400 conservé le contrôle sur un authentifiant, et que l'authentifiant n'a pas été compromis. Dans le
401 contexte du Cadre de confiance pancanadien, les niveaux d'assurance sont ceux définis par la
402 [Directive du gouvernement du Canada sur la gestion de l'identité – Annexe A : Norme sur](#)
403 [l'assurance de l'identité et des justificatifs.](#)

404

405

406

3 Références

- 407
- 408
- 409
- 410
- 411
- 412
- 413
- 414
- 415
- 416
- 417
- 418
- 419
1. Gouvernement du Canada. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. *Directive sur la gestion de l'identité – Annexe A : Norme sur l'assurance de l'identité et des justificatifs*. 2019. < <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32612> >
 2. Gouvernement du Canada. Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. *Survol de la LPRPDE – Qu'entend-on par renseignements personnels?* Mai 2019. < https://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privee/lois-sur-la-protection-des-renseignements-personnels-au-canada/la-loi-sur-la-protection-des-renseignements-personnels-et-les-documents-electroniques-lrpde/lrpde_survol/ >
 3. Information Mapping. Tutoriel de l'Information Mapping Academy. *The Six Information Types*. <<https://www.informationmapping.com/fspro2013-tutorial/infotypes/infotype2.html>>